

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT REG-337-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGES *COMMERCE DE DÉTAIL 3* ET L'USAGE *BOUTIQUE AUTOMOBILE*, D'AUTORISER CET USAGE DANS CERTAINES ZONES ET D'Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES

RÈGLEMENT REG-337-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE D'AUTORISER L'USAGE *BOUTIQUE AUTOMOBILE* DANS LA ZONE L10C ET D'Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 8 décembre 2015, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-337-1 et REG-337-2.

Le règlement REG-337-1 a obtenu le certificat de conformité de l'Agglomération de Longueuil le 13 janvier 2016 et il est entré en vigueur ce même jour.

Quant au règlement REG-337-2, il entrera en vigueur le jour de sa publication.

Ces règlements peuvent être consultés Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 3^e jour de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH PLEASE CONTACT US: (450) 923-6308.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 3 février 2016 et par affichage à l'hôtel de ville le 3 février 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim